

DECISION DU PRESIDENT.CA 101-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction de la Culture et des Initiatives

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction de la Culture et des Initiatives pour l'Eco-Formation des Pays de la Loire (atelier cuisine v g tale) 2017-2018.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 11 octobre 2017

Christian ROBLEDO

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Par d l gation et pour signature,

Olivier HUISMAN

Directeur G n ral des Services

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **17 octobre 2017** | Mis en ligne le : **17 octobre 2017**

	DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES			
Désignation		CENTRE FINANCIER		Observations
Adhésion Eco-Formation des Pays de la Loire (atelier cuisine végétale) 2017-2018	50,00 €	900201		

	DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES			
Désignation	Tarif de l'atelier pour 14 personnes	Participation par Personnel UA	CENTRE FINANCIER	Observations
Atelier de cuisine végétale le samedi 18 novembre de 10h30 à 12h30 à la cuisine de L'ARIFTS : 6 rue Georges Morel 49000 Angers	361,00 €	15,00 €	900201	Dans la limite de 14 participants